

## M019 : Obligation de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux

### Objectifs pédagogiques :

Identifier l'étendue de l'obligation de vigilance pour et adopter les bonnes pratiques.  
Optimiser le dispositif de lutte contre le blanchiment dans sa propre structure.

### Nature :

Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

### Public :

Professionnels de l'immobilier.

### Pré-requis :

Aucun.

### Durée :

0h30

### Programme :

- 1 - Préambule
  - Rappel des obligations principales des professionnels de l'immobilier
- 2 - La connaissance du client
  - Avant d'entrée en relation d'affaires
  - Pendant la relation d'affaires
  - Connaissance du client et origines des fonds
  - L'identification du bénéficiaire
  - Le registre des bénéficiaires effectifs
  - Le client occasionnel
- 3 - L'appréciation du risque
  - L'adaptation de la vigilance en fonction du niveau du risque
  - La vigilance simplifiée
  - La vigilance renforcée

### Moyens pédagogiques et techniques :

Séance de formation en ligne avec module e-learning contenant animations, textes, voix off et quiz.

Expert métier : Paul ROLLAND

- DES de droit des affaires.
- Plus de 40 ans d'expérience en administration de biens, gestion locative et syndic de copropriété.
- Président du Comité Pédagogique de l'UNIS.

**Moyens d'évaluation et de suivi :**

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de chaque module e-learning.  
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : [contact@unplus.fr](mailto:contact@unplus.fr)

- Téléphone : 01 55 32 01 14 (09 h à 12 h et 14 h à 17 h)